



THE ADECCO GROUP

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Nous avons le plaisir de vous inviter à

l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Adecco Group AG

qui aura lieu le jeudi 20 avril 2017, à 11 heures
à Beaulieu, Centre de Congrès et d'Expositions
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne.

Ouverture des portes : 10 heures 15
Début de la réunion : 11 heures

Chères actionnaires, chers actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

Pour le Groupe Adecco, l'année 2016, marquant la première année du nouveau Comité Exécutif, est close avec des résultats financiers stables et solides. Malgré un environnement économique morose, nous avons maintenu une croissance organique du chiffre d'affaires de 4%. Nous avons su préserver le haut niveau de rentabilité de nos opérations, tout en investissant dans le futur. Nous avons généré un bon cash-flow et présentons une excellente situation financière au terme de l'exercice. Tout aussi important que notre performance financière, nous avons également mis en œuvre les mesures nécessaires pour transformer nos aspirations en une réalité concrète.

Un nouveau monde du travail pointe à l'horizon. Il est porteur de formidables opportunités pour le Groupe Adecco. Les changements économiques, sociaux et technologies poussent nos clients et candidats à avoir une autre perception de l'emploi. De notre côté, nous pensons que le marché va considérablement évoluer au cours des prochaines années, tout comme le rôle des fournisseurs de solutions en ressources humaines tels que le Groupe Adecco. Si nous agissons avec rapidité et détermination, nous figurerons parmi les leaders de cette transition et de la transformation de notre industrie.

Le Conseil d'administration et le Comité Exécutif se sont résolument saisi de cette mission. Pour préserver et renforcer notre position de leader sur le marché actuel et nous préparer à l'évolution du marché du travail, nous développons nos activités dans différents domaines. Notre agenda pour atteindre ces objectifs comporte trois volets : « Perform », « Transform » et « Innovate ». Avec « Perform », nous consolidons nos activités actuelles et renforçons notre compétitivité. Avec « Transform », nous optimisons les solutions et expériences que nous offrons à nos clients, candidats, intérimaires et collègues. Et avec « Innovate », nous développons nouvelles approches et acquérons de nouvelles capacités pour tirer parti des opportunités émergentes dans un monde du travail en pleine mutation. Nous poursuivons cet agenda



THE ADECCO GROUP

stratégique dans une optique de long-terme, pour l'ensemble de nos actionnaires, ce qui nous permettra de soutenir la croissance de nos recettes, d'améliorer notre marge opérationnelle et de générer un important cash-flow, en accord avec nos objectifs financiers tout au long du cycle.

Notre engagement permanent est d'investir dans les activités et de retourner le capital excédentaire aux actionnaires. Nous pratiquons une politique de dividende progressive basée sur deux éléments. Notre dividende par action (DPA) augmentera au fil du temps proportionnellement à la hausse du chiffre d'affaires, dans les limites d'un taux de distribution de 40 à 50% par rapport au bénéfice par action (BPA) ajusté. Nous veillons également à maintenir notre DPA en francs suisses au moins au niveau de l'exercice précédent, même en cas de baisse temporaire du BPA et de dépassement du taux de distribution. En ligne avec cette politique, le Conseil d'administration propose aux actionnaires de verser, comme l'année passée, un dividende de CHF 2.40. Cela donne un taux de distribution de 50% par rapport au BPA ajusté de l'exercice 2016.

Une partie importante de notre proposition de valeur à l'égard de nos clients et candidats réside dans l'assurance que nos services sont conformes aux meilleures pratiques éthiques et aux exigences réglementaires, souvent complexes. Au cours des 12 derniers mois, nous avons continué à consolider nos propres procédures et avons renforcé la culture de compliance – déjà très stricte – au sein du Groupe Adecco à l'échelle mondiale.

Lors de la présentation des résultats du quatrième trimestre 2016, nous avons annoncé qu'à partir du 1er avril 2017, nos activités en Amérique du Nord ainsi qu'au Royaume-Uni et en Irlande seront regroupées et gérées sur la base d'une stratégie à deux pôles d'activité : General Staffing (GS) et Professional Staffing (PS). Dans chacune de ces régions, nous avons un volume d'affaires substantiel dans les deux pôles d'activité. Cette mesure nous permettra de renforcer notre focalisation commerciale et opérationnelle sur ces marchés à travers nos marques propres GS et PS.

Je terminerai cette lettre avec la raison d'être de notre entreprise, par la mission que s'est donnée le Groupe Adecco : rendre les gens autonomes, soutenir les économies et enrichir les sociétés. L'accomplissement de cette mission est une bonne chose non seulement pour nos actionnaires, mais aussi pour nos employés, nos candidats, nos clients et la société dans son ensemble. Je remercie toutes ces parties prenantes et vous en particulier, Chers Actionnaires, pour la confiance et le soutien que vous nous avez témoignés. Nous avons entamé l'année 2017 en toute confiance et avec une bonne dynamique et je me réjouis d'ores et déjà de vous présenter les progrès que nous aurons réalisés au terme de l'année en cours.

Dr. Rolf Dörig
Président du Conseil d'administration



Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1. Rapport de gestion 2016

1.1. Approbation du rapport de gestion 2016

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur l'état et les perspectives en matière opérationnelle et financière, les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco pour l'exercice 2016.

1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2016¹

Le Conseil d'administration propose de confirmer le rapport de rémunération pour l'exercice 2016 par un vote consultatif.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2016, versement d'un dividende et réduction du capital-actions sous la forme d'une réduction de la valeur nominale des actions ; Modification des Statuts

Explications : Le Conseil d'administration propose une distribution aux actionnaires de CHF 2.40 (brut par action nominative). Etant donné que les réserves issues des apports en capital ont déjà été distribuées aux actionnaires, le Conseil d'administration propose qu'il soit procédé à la distribution de CHF 2.40 par le biais de deux paiements distincts : une distribution de dividendes résultant du bénéfice au bilan d'un montant de CHF 1.50 (brut) par action nominative (point 2.1.) et un remboursement en suite de la réduction du capital-actions sous la forme d'une réduction de la valeur nominale d'un montant de CHF 0.90 (net) par action nominative (point 2.2.).

Au 31 décembre 2016, le montant total estimé du dividende s'élevait à environ CHF 409 millions (brut). Le montant total final résultera de la multiplication du montant du dividende par action (brut) par le nombre d'actions en circulation donnant droit à un dividende au jour de référence du dividende (le 2 mai 2017) et au jour de référence pour le remboursement de la valeur nominale des actions (date estimée : le 12 juillet 2017). Le nombre d'actions peut évoluer jusqu'à ces dates. La date « ex-dividende » pour le dividende sera le 28 avril 2017 et la date estimée « ex-dividende » pour le remboursement de la valeur nominale sera le 11 juillet 2017. Le dividende prévu au point 2.1. sera versé après déduction de l'impôt anticipé de 35%, tandis que le dividende prévu au point 2.2. sera versé sans cette déduction.

La proposition mentionnée sous le point 2.3. résulte de la proposition de procéder à une réduction du capital-actions figurant au point 2.2. Si la réduction du capital-actions est approuvée par l'Assemblée, il est proposé de réduire le seuil requis pour requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de manière correspondante, et ce afin de ne pas porter atteinte au droit des actionnaires minoritaires de requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La modification correspondante de l'article 11 al. 2 des Statuts sera conditionnée à l'approbation de la réduction du capital-actions et inscrite simultanément au registre du commerce.

¹ Cf. Annual Report 2016, section « Remuneration Report ».



2.1. **Emploi du bénéfice résultant du bilan 2016 et distribution d'un dividende**

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende brut de CHF 1.50 par action nominative au moyen du bénéfice disponible au bilan de l'exercice 2016 et de reporter le solde du bénéfice disponible au bilan de l'exercice 2016. Les actions propres détenues par la société ne donnent pas droit au dividende.

2.2. **Réduction du capital-actions par réduction de la valeur nominale**

Le Conseil d'administration propose :

- a) d'approuver la réduction du capital-actions s'élevant à CHF 171'156'187 de CHF 154'040'563.30 à CHF 17'115'618.70, par le biais d'une réduction de la valeur nominale de chaque action de CHF 1.00 de CHF 0.90 à CHF 0.10, et ce en vue de permettre le remboursement aux actionnaires d'un montant équivalent à la réduction ;
- b) de confirmer que les créances demeurent complètement couvertes après la réduction du capital-actions, au vu de la teneur du rapport de l'organe de révision ;
- c) de modifier les articles 3 et 3^{quater} al. 1 des Statuts, dont le libellé devra être modifié en cas de l'inscription de la réduction du capital-actions au registre du commerce comme suit (les nouveaux montants proposés sont surlignés ; traduction, la version allemande fait foi) :

Art. 3, Capital-actions

« ¹Le capital-actions est de CHF 17'115'618.70. Il est divisé en 171'156'187 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, entièrement libérées. »

Art. 3^{quater} al. 1, Augmentation conditionnelle du capital, émission d'emprunt

« ¹Le capital-actions de la société sera augmenté d'un montant total maximum de CHF 1'540'000.– par l'émission d'un maximum de 15'400'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, entièrement libérées, suite à l'exercice de droits d'option ou de droits de conversion attribués en relation avec l'émission d'emprunts obligataires ou d'autres obligations de la société ou de ses sociétés affiliées. »

2.3. **Modification des Statuts en relation avec la réduction du capital-actions**

Sous réserve de l'approbation du point 2.2. par l'Assemblée, le Conseil d'administration propose, simultanément à l'inscription de la réduction du capital-actions au registre du commerce, de modifier le libellé de l'art. 11 al. 2 des Statuts comme suit (traduction, la version allemande fait foi) :

Art. 11 al. 2, Invitation

« ²Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble des actions totalisant une valeur nominale de CHF 100'000.– peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Une telle requête doit être faite par écrit et au minimum 40 jours avant la tenue de l'assemblée générale et doit mentionner les objets dont l'inscription est requise à l'ordre du jour ainsi que les propositions faites par les actionnaires concernés. »



THE ADECCO GROUP

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2016.

4. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction²

4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 4.7 millions comme Montant Global Maximum de la Rémunération revenant au Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 34.8 millions comme Montant Global Maximum de la Rémunération revenant à la Direction pour l'exercice 2018.

5. Elections

5.1. Election du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration

Explications : M. Thomas O'Neill et M. Dominique-Jean Chertier ne se présentent pas à leur réélection. Le Conseil d'administration les remercie de leurs précieuse contribution ainsi que de leur engagement vis-à-vis du Groupe Adecco.

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Rolf Dörig en qualité de membre et Président du Conseil d'administration, de M. Jean-Christophe Deslarzes, de M. Alexander Gut, de M. Didier Lamouche, de M. David Prince, de Mme Wanda Rapaczynski et de Mme Kathleen Taylor en qualité de membres du Conseil d'administration, pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration propose d'élire Mme Ariane Gorin en tant que nouveau membre du Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année, s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.³

5.2. Election des membres du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Alexander Gut, de M. Jean-Christophe Deslarzes et de Mme Wanda Rapaczynski et l'élection de Mme Kathleen Taylor en qualité de membres du Comité de rémunération pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

² Cf. explications sous « ad 4.1. et ad 4.2. »

³ Cf. la biographie sommaire sous « ad 5.1. ».



5.3. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose la réélection de Maître Andreas G. Keller, avocat, comme représentant indépendant, pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.4. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection d'Ernst & Young SA, Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2017.

6. Création d'un capital autorisé et suppression partielle du capital conditionnel

Explications : Le Conseil d'administration propose de créer un capital-actions autorisé d'un montant maximum équivalent à 5% du capital-actions (qui ne deviendra effectif qu'à la condition que la réduction du capital-actions soit approuvée conformément au point 2.2. de l'ordre du jour et inscrite au registre du commerce) afin de faire bénéficier l'entreprise d'une flexibilité financière conforme aux standards du marché. Au surplus, le Conseil d'administration propose, en se basant sur le rapport de l'organe de révision Ernst & Young SA, à Zurich, de supprimer l'art. 3^{ter} des Statuts parce que depuis 2008, aucun droit d'option n'a en effet été octroyé aux employés de l'entreprise et il n'existe, par ailleurs, aucune intention d'émettre de tels droits à l'avenir.

6.1. Suppression partielle du capital conditionnel

Le Conseil d'administration propose, en se référant au rapport de l'organe de révision émis conformément à l'art. 653i CO, de supprimer l'art. 3^{ter} des Statuts avec effet au jour de l'inscription au registre du commerce de la réduction du capital-actions conformément au point 2.2.

6.2. Création d'un capital autorisé

A condition que la réduction de capital prévue au point 2.2. soit approuvée et inscrite au registre du commerce, le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 3^{bis} des Statuts de la manière suivante (traduction, la version allemande fait foi) :

Art. 3^{bis} Capital-actions autorisé

« ¹ Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions à tout moment jusqu'au 30 avril 2019 d'un montant n'excédant pas CHF 855'780.90, par l'émission d'un maximum de 8'557'809 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. Des augmentations partielles sont autorisées.

² La souscription et l'acquisition des nouvelles actions et tout transfert ultérieur des actions sont soumis aux restrictions énoncées de l'article 4 des Statuts.

³ Le Conseil d'administration déterminera la date d'émission des nouvelles actions, leur cours d'émission, le mode des apports, les conditions de l'exercice des droits de souscription préférentiels et la date à laquelle s'ouvrira le droit au dividende. A cet égard, le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions au moyen d'une souscrip-



tion ferme par l'intermédiaire d'un établissement bancaire, d'un syndicat bancaire ou d'un tiers qui offrira ensuite les nouveaux titres aux actionnaires. Le Conseil d'administration peut décider de l'extinction des droits de souscription préférentiels qui n'ont pas été exercés, ou peut placer ces droits et/ou les actions pour lesquelles ces droits ont été reconnus mais non exercés, aux conditions du marché ou les utiliser autrement dans l'intérêt de la société.

⁴Le Conseil d'administration est en outre autorisé à limiter ou à supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires et à les allouer à des tiers, si les actions doivent être utilisées pour :

- a) acquérir une entreprise, des parts d'une entreprise ou des participations ou pour de nouveaux projets d'investissement ou, dans le cas d'un placement d'actions pour le financement ou refinancement de telles transactions ; ou
- b) élargir la base des actionnaires en relation avec la cotation des actions sur des bourses nationales ou étrangères. »

7. Modification de l'Art. 16 al. 1 des Statuts (nombre maximum des membres du Conseil d'administration)

Explications : Afin d'aménager une certaine flexibilité au Conseil d'administration au cours des prochaines années, le Conseil d'administration propose de supprimer la limite du nombre maximal de membres du Conseil d'administration qui est actuellement fixé à neuf et de modifier les Statuts de manière correspondante.

Le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 16 al. 1 des Statuts comme indiqué ci-dessous (traduction, la version allemande fait foi) :

Art. 16 al. 1, Election, délégation, autres mandats

« ¹Le Conseil d'administration de la société se compose d'un minimum de cinq membres. »

8. Modification de l'Art. 1 al. 2 des Statuts (transfert de Opfikon (Zurich) à Zurich du siège social)

Explications : Adecco Group AG a décidé de transférer son siège principal de Opfikon (Zurich) à Zurich en août 2017. Ce transfert nécessite une modification des Statuts, et plus précisément de l'article relatif au siège social. Par conséquent, le Conseil d'administration propose d'approuver cette modification statutaire avec effet au 2 août 2017, ainsi que l'inscription correspondante du transfert au registre du commerce.

Le Conseil d'administration propose de modifier, avec effet au 2 août 2017, l'art. 1 al. 2 des Statuts comme indiqué ci-dessous (traduction, la version allemande fait foi) :

Art. 1 al. 2, Raison sociale, siège, durée :

« ²Le siège social est à Zurich. La durée de la société est illimitée. »



THE ADECCO GROUP

Documentation, participation et représentation

Le rapport de gestion 2016 accompagné du rapport de rémunération 2016, les rapports de l'organe de révision, les Statuts (<http://aoi.adeccogroup.com>) ainsi que la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, l'ordre du jour et les propositions peuvent être consultés dès le 23 mars 2017 auprès d'Adecco Group AG, Sägereistrasse 10, CH-8152 Opfikon. Les actionnaires ont également la possibilité de commander un exemplaire du rapport de gestion 2016 (en anglais). Le rapport de gestion 2016 et la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions, sont en outre disponibles sur les sites internet de la société (<http://adeccogroup.com> et <http://agm.adeccogroup.com>).

Les actionnaires inscrits au registre des actions au 20 mars 2017 recevront par la poste la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires accompagnée d'un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits après le 20 mars 2017 mais avant le 14 avril 2017 recevront la convocation après leur inscription au registre des actions. Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 13 avril 2017 à 17 heures (jour de référence) seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2017 ou à désigner un représentant. Les actionnaires qui ne sont pas enregistrés, mais qui souhaitent participer et disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou désigner un représentant, sont priés de prendre contact avec leur banque afin de requérir leur inscription avant la date de clôture du registre des actions.

Les actionnaires peuvent commander une carte d'admission ou mandater un représentant pour qu'il vote en leur nom au moyen du bulletin-réponse joint à la convocation.

Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg, à leur plus proche convenance, afin de recevoir la carte d'admission par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront déposées au contrôle d'accès. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 6 avril 2017.

Les actionnaires ont également la possibilité de commander leur carte d'admission ou de donner procuration au représentant indépendant avec leurs instructions de vote en ligne. Vous trouverez les informations concernant l'accès à la plateforme internet sur le bulletin-réponse joint à la convocation. Pour toutes questions, vous trouverez les coordonnées du support technique directement sur la page d'accueil de la plateforme.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires peuvent se faire représenter comme suit :

- Par le représentant indépendant, Maître Andreas G. Keller, avocat, Gehrenholzpark 2g, CH-8055 Zurich. Les actionnaires peuvent donner procuration au représentant indépendant en remplissant et signant le bulletin-réponse correspondant ou procéder en



THE ADECCO GROUP

ligne via la plateforme internet (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Les actionnaires qui souhaitent donner au représentant indépendant des instructions de vote particulières sont priés d'utiliser le formulaire figurant au verso du bulletin-réponse ou celui figurant sur la plateforme internet d'ici à la clôture du vote en ligne le 18 avril 2017 à midi. En l'absence d'instructions particulières, le représentant indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration ;

- Par un tiers muni d'une procuration écrite. L'actionnaire doit dans ce cas remplir et signer la section « procuration » sur le bulletin-réponse. Adecco Group AG enverra la carte d'admission directement au représentant mandaté. L'actionnaire peut aussi commander une carte d'admission et remplir la section « procuration » figurant au verso de la carte d'admission et remettre cette dernière au tiers mandaté.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sera disponible dès le 11 mai 2017 auprès du bureau de la société, Sägereistrasse 10, CH-8152 Opfikon.

Le Conseil d'administration

ad 4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

L'Assemblée générale ordinaire 2016 avait approuvé un Montant Global Maximum de Rémunération du Conseil d'administration de CHF 4.9 millions pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2016 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire 2017. La rémunération effective versée durant ladite période s'élève à environ CHF 4.8 millions.

Le Conseil d'administration soumet au vote de l'Assemblée générale ordinaire le Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration arrêté à CHF 4.7 millions pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire 2018. Ce montant a été déterminé selon le système d'honoraires mentionné dans la section 4.1 du Rapport de Rémunération 2016. Selon la politique de rémunération qui prévaut au sein du Groupe Adecco, les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe dont une partie est payée sous forme d'actions bloquées d'Adecco Group AG en lieu et place d'espèces.



THE ADECCO GROUP

ad 4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

L'Assemblée générale ordinaire 2016 a approuvé un Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction de CHF 34.5 millions pour l'exercice 2017.

Le Conseil d'administration soumet au vote de l'Assemblée générale ordinaire le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction arrêté à CHF 34.8 millions pour l'exercice 2018.

Le tableau ci-dessous met en évidence le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2018, en comparaison de la rémunération potentielle maximale de la Direction pour l'exercice 2017.

Les montants découlant du LTIP se fondent sur le maximum de « value at grant » tel que figurant dans le tableau ci-dessous sous la rubrique « Potential at maximum ».

Les montants des éléments de rémunération individuels figurant dans le tableau sont établis sur la base d'estimations qui pourront varier. Néanmoins, le montant total de ces éléments ne pourra pas excéder le Montant Global Maximum de la Rémunération.

	2017 ¹	2018 ²
	Potential at maximum as approved by AGM 2016	Potential at maximum to be approved by AGM 2017
In CHF million		
Gross cash compensation		
– Base salary	9.0	9.4
– Annual bonus	10.5	13.7
Compensation in kind and other	1.1	1.0
Share awards to be granted in the respective year under the long-term incentive plan (LTIP) ³	11.1	7.4
Social contributions, incl. for old age insurance/pension incl. on LTIP awards granted in the respective year becoming due in later periods, estimated	2.8	3.3
Total	34.5⁴	34.8

¹ Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2015.

² Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2016.

³ La valeur maximum a été déterminée conformément aux règles applicables à la publication des rémunérations contenues dans le Rapport de Rémunération (cf. art. 14^{bis} al. 5 des Statuts).

⁴ Montant attribué pour 2016 : CHF 23.1 millions ; voir Rapport de Rémunération 2016, section 5.2. Le potentiel maximum pour 2016 était de CHF 36.3 millions.



THE ADECCO GROUP

ad 5.1. Election du Conseil d'Administration

Biographie sommaire de Mme Ariane Gorin

Ariane Gorin, née en 1974, est binationale franco-américaine. Elle a obtenu un MBA auprès de la Kellogg School of Management, Northwestern University, Evanston (Illinois) et un bachelor en économie auprès de l' University of California, Berkeley (Californie).

Depuis 2013, Ariane Gorin fait partie de la direction d'Expedia Inc.¹ ayant son siège à Washington (États-Unis). Depuis 2014, elle a été nommée « Senior Vice President » et « General Manager » du réseau de la marque Expedia Affiliate Network, et est basée à Londres (Royaume-Uni). De plus, elle est membre du « Travel Leadership Team » d'Expedia.

Entre 2003 et 2013, Mme Gorin a occupé diverses fonctions auprès de Microsoft Corporation¹ (États-Unis) : dans un premier temps en qualité de « Strategic Initiatives Manager » pour la division Enterprise Services Europe, Moyen-Orient et Afrique ; elle a ensuite occupé la fonction de « Business Manager » pour l'Europe de l'ouest et de 2007 à 2010 la fonction de « Marketing Director » et « Sales Director small and midmarket business and distribution » pour le marché français. Finalement, de 2010 à 2013 elle a exercé la fonction de « Director Office products and services » à Paris (France) pour le marché français.

De 2000 à 2002, Mme Gorin a travaillé en tant que consultante au sein de The Boston Consulting Group, en France ainsi qu'aux États-Unis.

¹ société cotée en bourse

* * *

